



ERFAN

Nouvelle-Aquitaine

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLOME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau IV. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

NIVEAU DE DIPLOME

Il est créé une certification professionnelle délivré par la Fédération Française de natation « Moniteur sportif de natation », titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le numéro 34791code Rome G1204, code NSF 335 animation sportive, culturelle et de Loisirs. La date d'échéance de l'enregistrement pour 5 ans est fixée au 4 juillet 2024.

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation (MSN) est un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP. Il permet à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo.

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Les activités du Moniteur Sportif de Natation répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel il intervient :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure allant de l'École de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional

- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure
Pour y répondre, le Moniteur Sportif de Natation, est amené à développer des activités dans deux domaines différents :
- La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- La participation au fonctionnement de la structure

MISSIONS VISEES

Il a pour principales missions :

- Concevoir, conduire en sécurité une séance sur les apprentissages sportifs
- Évaluer une séance sur les apprentissages sportifs
- Concevoir, conduire en sécurité une séance d'entraînement de niveau régional
- Évaluer une séance d'entraînement de niveau régional
- Concevoir, conduire, suivre et évaluer un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Communiquer auprès des différents publics
- Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS D'INSCRIPTION

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

- Avoir 16 ans minimum ;
- Être licencié à la Fédération Française de natation ;
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue ;
- Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
- avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérales est à fournir ;

OU

- Être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération Française de natation à jour de la formation continue ;

OU

- Fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération Française de natation.

Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent entrer en formation au Moniteur sportif de natation.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- Départ libre du bord du bassin ;

- Un parcours en nage libre ;
- Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- La sortie de l'eau de la victime seul ou à deux.

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédents le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

Seuls les représentants du Directeur technique national (DTN) de la FFN et ayant reçu délégation de signature du DTN peuvent valider l'attestation de performance justifiant du niveau de pratique personnelle dans le cadre des exigences préalables à l'entrée en formation du Moniteur sportif de natation.

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants : Le PSE1 (mais à avoir pour les PRMPS) le test et la performance)

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives. A l'issue de ces deux saisons le stagiaire n'ayant pas validé son Moniteur sportif de natation s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'organisme de formation.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation :

<https://www.erfanlna.fr/about-3>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Clôture des inscriptions : 27 septembre 2024

POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du brevet fédéral 4ème degré et d'autre part, à ses acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date : 05 octobre 2024

Contenus : le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Il est important de prendre en compte le fait que les stagiaires au Moniteur sportif de natation peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que certaines parties du contenu de la formation doivent prendre en compte cette diversité.

Il est nécessaire de privilégier tout au long de chaque session de formation en centre des **échanges de type "retour d'alternance »** : c'est l'occasion pour les stagiaires de relater les situations marquantes ou préoccupantes rencontrées dans leur structure propre ou d'accueil. Il s'agit pour les stagiaires d'explicitier leur pratique et pour les formateurs d'apporter les connaissances en lien avec les problématiques des stagiaires. L'alternance est également l'une des conditions sine qua non pour que l'organisme de formation s'assure du cheminement progressif du stagiaire. L'acquisition des compétences par l'action doit être au cœur des préoccupations de la construction des rubans pédagogiques de nos diplômes.

Le temps consacré à la certification n'est pas inclus dans le temps de la formation.

LES COMPETENCES VISÉES

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- Être capable de concevoir un cycle de séances d'apprentissages sportifs intégré dans l'environnement de la structure
- Être capable de concevoir une séance d'apprentissages sportifs intégré dans l'environnement de la structure
- Être capable de déterminer les moyens matériels et humains nécessaires lors de la conduite de la séance intégrée dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur"
- Être capable d'organiser un enchaînement de séances d'apprentissages sportifs intégré dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur"
- Être capable d'accueillir des pratiquants en leur présentant l'organisation de la séance
- Être capable de conduire en sécurité une séance d'apprentissages sportifs intégrée dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur"
- Être capable d'ajuster la progression pédagogique des pratiquants
- Être capable de réaliser une analyse de la séance
- Être capable de définir les perspectives d'évolution de son action d'enseignement

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérales

- Être capable d'effectuer un diagnostic de la structure fédérales en prenant en compte les particularités
- Être capable d'identifier les différents publics en déterminant leurs attentes
- Être capable de concevoir un projet répondant aux objectifs fixés à l'issue du diagnostic
- Être capable de planifier les étapes de réalisation du projet d'activité
- Être capable de gérer les différentes étapes du projet d'activité
- Être capable de réaliser les démarches administratives et techniques obligatoires et nécessaires au projet d'activité
- Être capable d'élaborer le bilan du projet conduit en évaluant l'atteinte des objectifs
- Être capable de restituer le déroulement et le bilan du projet en expliquant la démarche engagée

Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérales

- Être capable d'informer les différents publics sur les activités et le projet de la structure
- Être capable d'ajuster sa communication aux différents publics
- Être capable d'adapter un outil de communication
- Être capable de produire un contenu de communication personnalisé en l'adaptant aux caractéristiques des différents publics

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérales

- Être capable d'intégrer les bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure fédérales
- Être capable d'accompagner les dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure
- Être capable de développer un dispositif de sensibilisation des dirigeants de la structure fédérales en concevant des actions de sensibilisation aux certifications fédérales ainsi qu'aux parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques
- Être capable d'accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- Être capable de concevoir un cycle d'entraînement compétitif
- Être capable de concevoir une séance d'entraînement compétitif
- Être capable de prévenir le dopage et les conduites addictives
- Être capable de conduire en sécurité, une séance en prenant en compte le cycle d'entraînement
- Être capable de faciliter l'autonomie du sportif
- Être capable d'encadrer en sécurité un groupe de mineurs en déplacement ou en stage
- Être capable d'évaluer la progression des sportifs
- Être capable d'adapter son action et ses activités d'entraînement

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 5 blocs de compétences de la formation avec les contenus suivants :

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan

Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Communication auprès des différents publics
- Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation (numéro d'habilitation quinquennale : (à venir))

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date positionnement
Du 18/10/2024 au 25/04/2025 (Certifications non comprises)	7 mois	27/09/2024	05/10/2024

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 20 octobre 2024 au 10 juin 2025 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2024 à juin 2025.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les formations en centre sont positionnées sur les week-ends afin d'accueillir des stagiaires scolarisés ou poursuivant des études universitaires.

Des journées de formation en centre peuvent être positionnées sur les petites vacances.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume heures de formation		
Formation en centre		Stage en situation
265 heures		270 heures
Formation	Formation centre	Formation alternance
UC	Heures	Heures
Bloc 1 :	65 heures	90 heures
Bloc 2 :	55 heures	40 heures
Bloc 3 :	45 heures	30 heures
Bloc 4 :	30 heures	20 heures
Bloc 5 :	70 heures	90 heures
265 heures		270 heures

Dispense : Les personnes titulaires d'un BP JEPS AAN, peuvent prétendre à la dispense des UC4 et UC5 du MSN.

Allègements : les personnes titulaires d'un BF1, d'un BF2, d'un BF3, peuvent prétendre à des allègements de formation pour les blocs 1,2 ou 3.

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier communiqué en septembre

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En entreprise (en club) : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison régionale des sports-2 avenue de l'Université-33400 Talence
- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison régionale des sports-142 avenue Émile Labussière-87100 Limoges
- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Centre Nelson Paillou-2 allée des Platanes-64100 Bayonne
- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison des Sports Domaine de La Combe-241 Avenue des Mesniers-16170 Saint-Yrieix-Sur-Charente

Centres aquatiques pédagogiques

- Stade Nautique de Mérignac-Avenue Truc-33 700 Mérignac
- Piscine de Beaublanc-19 Boulevard de Beaublanc-87100 Limoges
- Piscine de Anglet-Centre Sportif El Hogar-Rue de Jouanetote-Anglet 64600
- Piscine de Saint-Yrieix-Sur-Charentes-189 rue des Mesniers-16170 Saint Yrieix-Sur-Charentes

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance :

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures (en parcours complet) au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN NA une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

LE TUTORAT

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Acton de Formation en Situation de Travail
- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint
- Supports multimédias
- Google Forme
- Drive

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les blocs de compétences du diplôme, un bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que certains blocs dans un délai de deux ans maximum (*Nous contacter pour plus de renseignements*). Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates, etc.). L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant
- Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle en structure

- Conception d'un cycle
- Conception d'une séance
- Accueil des pratiquants
- Conduite et ajustements de la séance

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

- La détermination des moyens matériels et humains nécessaires,
- L'organisation de l'enchaînement de séances,
- L'analyse de la séance,
- Les perspectives d'évolution de son action d'enseignement.

Épreuve 3 : entretien

- Oral portant sur l'identification de nouvelles activités aquatiques et de la natation et sur la conduite en toute sécurité d'une de ces activités au sein de la structure.

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : étude de cas support d'une production écrite

Cette épreuve consiste en une étude de cas décrivant une structure fédérale dans son environnement, ses acteurs et les différents publics (y compris en situation de handicap) la fréquentant ainsi que les démarches administratives et techniques nécessaires et les différents espaces et outils numériques utilisés afin de garantir la mise en œuvre du projet.

Épreuve 2 : présentation orale suivi d'un entretien

Cette épreuve consiste en une présentation orale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur :

- Le diagnostic réalisé,
- La conception du projet,
- La planification des étapes de réalisation,
- La gestion des différentes étapes du projet.

Le candidat peut s'appuyer sur un support de présentation. Ce support n'est pas évalué.

Épreuve 3 : Questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en des réponses apportées par le candidat sur un ensemble de 3 questions portant sur :

- L'élaboration du bilan du projet conduit, la restitution du déroulement,
- Les éventuelles perspectives d'évolution des activités proposées par la structure.

Les questions sont identiques pour tous les candidats. Le candidat dispose de 5' maximum pour chacune des questions.

Bloc 3 : Valoriser le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

Cette épreuve porte sur :

- L'information aux différents publics sur les activités et le projet de la structure,
- L'ajustement de sa communication aux différents publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.

Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Cette épreuve porte sur :

- L'adaptation d'un outil de communication,
- La production d'un contenu de communication personnalisé.

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

Cette épreuve porte sur l'intégration de bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clefs et en mobilisant des techniques de base de la communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens, d'appartenance.

Épreuve 2 : mise en situation reconstituée

Cette épreuve porte sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes

Épreuve 3 : mise en situation réelle

Mise en situation réelle portant sur l'accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure en utilisant les différents espaces numériques et outils dédiés de la structure et de la fédération, afin d'apporter un soutien aux dirigeants.

Épreuve n°4 : étude de cas support d'une production écrite suivie d'une question / réponse avec le jury

Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d'une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle

Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entraînement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement.

Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master)

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entraînement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :

- La conception d'un cycle d'entraînement compétitif,
- La conception d'une séance d'entraînement compétitif,
- L'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,
- L'évaluation de la progression des sportifs,
- L'adaptation de son action et de ses activités d'entraînement.

Épreuve 3 : présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.

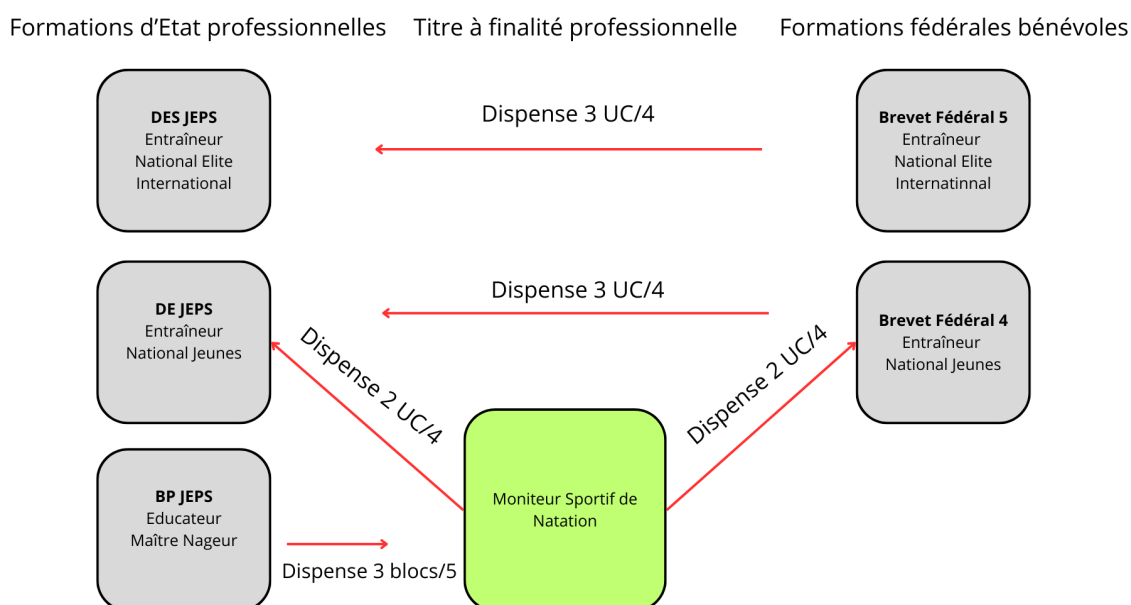
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

Les titulaires du BP JEPS AAN sont dispensés des bloc 1, bloc 2 et bloc 3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Les principales passerelles



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Moniteur sportif de natation le 15 juin 2021, la date d'Édition de mon diplôme est le 20 septembre 2021, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2023.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur sportif de natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :

- En piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents, 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur sportif de natation.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur sportif de natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE 1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.

4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Frais de gestion 30€			
Parcours	Taux Horaires	Heures	Tarif
Parcours complet	12€	265	3180€
Parcours BP JEPS AAN	12€	100	1200€
Parcours allégé BF	12€	A définir selon BF	A définir selon BF

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- Madame PICHAUT Aurélie : comptabilite@ffnatationlna.fr

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiants ou demandeur d'emploi ?		Vous êtes salarié ?	
Contrat d'apprentissage	•	PRO A- Promotion par alternance OPCO	•
Contrat de professionnalisation	•	Plan de Développement des Compétences	•
		Action individuelle OPCO	•
PEC-Parcours Emploi Compétence	•	Autofinancement	•
PEC Sésame	•		
PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant	•		
Aides Individuelles à la formation	•		
AGEFIPH	•		
Autofinancement	•		

CONTACTS

- Adresse ERFAN Nouvelle-Aquitaine : **2 Avenue de l'Université 33400 Talence**
- Service comptabilité : **Aurélié PICHAUT** comptabilite@ffnatationlna.fr
- Agent de développement : **Anthony PANNIER** : nord.erfan@ffnatationlna.fr
- Directrice ERFAN : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Site internet : <https://www.erfanlna.fr>

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

- Référent administratif : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent Comptabilité : **Aurélié PICHAUT** : poitiers@ffnatationlna.fr
- Référent pédagogique : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent formation MSN : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent Handicap : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent COVID : **Pierre LEGROS** : secretaire@ffnatationlna.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moniteur Sportif de Natation

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non Présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
20-21	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	100%
21-22	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	95%
22-23	28	96,43%	0,00%	3,57%	0,00%	100%



Mise à jour le 24 juin 2024